

Sika-Kondji: ScanTogo s'explique sur l'acquisition et l'indemnisation des terrains



L'administration de l'usine d'exploitation de clinker ScanTogo sise à Tabligbo a expliqué jeudi aux médias le processus d'acquisition et d'indemnisation des terrains. La démarche faite suite aux remous relatifs aux problèmes fonciers à Sika-Kondji, le village où l'usine est implantée.

A la manette, Jean Adolehoume, directeur administratif assisté de Joseph Gomado, directeur exécutif de la RSE à Scan Togo, le responsable en charge des affaires juridiques et quelques hauts cadres de la société.

{loadmoduleid 212}

Selon les conférenciers, avant toute chose, une étude d'impact environnemental et social avait été faite. Elle a permis d'expliquer les impacts positifs et négatifs du projet ensemble les mesures d'atténuation.

C'est un document qui a été soumis à la validation des populations sous le contrôle de l'Etat. Dans ce document figure notamment le prix d'achat des terrains et le barème d'indemnisation des plantes.

En détail, on note que le prix de la location est fixé à 5 F CFA avant d'être passé 6,5 F CFA le mètre carré. Il aurait pu même être passé à 10 F CFA si le ministre togolais en charge des mines ne s'y était opposé. Autant la société paie pour les terrains autant elle paie pour les biens qui s'y trouvent.

« On identifie les terrains et les propriétaires. On procède à l'indemnisation de la surface et des biens. Parfois il y a le propriétaire qui n'est pas l'exploitant. Donc lui il prend l'argent de la terre et l'exploitant prend l'argent des biens. Au niveau des biens, à tort, les gens pensent que plus les personnes sont nombreuses plus l'argent sera conséquent. Faux ! On indemnise les biens qu'on trouve là-dessus quel que soit le nombre de personnes qui sont des exploitants », a expliqué M. Adolehoume.

Pour la période 2019-2023, la société dit avoir recensé dans un premier temps 571 personnes pour une indemnisation de 169.935.500 F cfa (Mars 2019) puis après un second recensement, à 430 personnes (Juillet-Août 2019), pour une indemnisation de 35.054.950 F cfa.

Les terrains loués pour la période précitée seraient d'une superficie de près de 300 hectares à un coût de 6,5 F le m².

Faux et usage de faux

Selon M. Adolehoume, certains des autochtones considèrent ScanTogo comme la solution à tous leurs problèmes. Ainsi font-ils de fausses déclarations et en complexité parfois avec des compteurs de la société tronquent les chiffres des plantes comptées.

A l'illusion faite à ce propriétaire qui fait une déclaration portant sur 1400 plants de teck pour une parcelle de moins de 2 hectares.

L'affaire relative à l'indemnisation des propriétaires

terriens de Scan Togo est pendante à la justice. La société a porté plainte contre trois journalistes togolais pour diffamation. Leur comparution a lieu le 24 novembre au palais de justice de Lomé.

{loadmoduleid 220}